

Unabhängige Kommission SKKG

Commission indépendante de la *Stiftung für Kunst, Kultur und Geschichte (SKKG)*
chargée de clarifier les revendications de biens spoliés en lien avec les persécutions nazies

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Zürich, le 4 mai 2026

Solution juste et équitable pour le « Thunersee mit Blüemlisalp und Niesen » : la SKKG et les héritiers de l'ancienne propriétaire s'accordent sur la restitution du tableau de Ferdinand Hodler

La procédure menée par la Commission indépendante de la SKKG a abouti à un accord entre la Stiftung für Kunst, Kultur und Geschichte (SKKG) et les héritiers de l'ancienne propriétaire Martha Adrianna Nathan, née Dreyfus (1874–1958). Le tableau « Thunersee mit Blüemlisalp und Niesen » (1876/1882) de Ferdinand Hodler sera restitué aux héritiers. L'accord prévoit par ailleurs de faire connaître au public l'histoire de l'ancienne propriétaire.

La procédure a porté sur le tableau de Ferdinand Hodler « Thunersee mit Blüemlisalp und Niesen », une œuvre se trouvant dans la collection de la SKKG depuis 1998. Pour son rapport, la Commission indépendante a recueilli les résultats des recherches sur la provenance engagées par la SKKG ; elle a par ailleurs mené sa propre enquête. Elle en a conclu que depuis fin 1922, l'œuvre avait été la propriété de Martha Nathan, laquelle avait été persécutée par le régime national-socialiste du simple fait qu'elle était juive. Martha Nathan avait fui l'Allemagne en 1937 pour s'installer d'abord en France, puis, dès août 1939, à Genève. Martha Nathan avait été française de naissance. En 1875, ses parents avaient demandé et obtenu la nationalité suisse pour eux-mêmes et pour leurs enfants, dont Martha. En épousant Hugo Nathan, Martha avait perdu la nationalité suisse pour devenir allemande. En 1933, à sa demande, elle avait pu reprendre la nationalité française. Elle était donc citoyenne française lors de sa fuite, et en tant que telle, elle avait pu s'établir à Genève. Après la capitulation de la France, la Suisse avait modifié sa manière de procéder : les juifs et juives de nationalité française ne pouvaient obtenir un permis d'établissement qu'en présentant des garanties ou des cautions. Martha Nathan avait donc demandé aux autorités suisses à être reconnue comme « émigrante » afin de bénéficier d'une certaine sécurité juridique, mais l'Office des étrangers avait refusé sa requête. On lui avait toutefois accordé un permis de séjour qu'elle devait faire renouveler tous les six mois en détaillant sa situation financière.

En 1941, elle avait vendu, en Suisse, le tableau « Thunersee mit Blüemlisalp und Niesen » qui lui appartenait. Depuis 1938, elle s'était en effet vue contrainte de céder des œuvres d'art de sa collection pour subvenir à ses besoins et générer des moyens de subsistance. La Commission indépendante est arrivée à la conclusion que la vente du tableau de Ferdinand Hodler était directement liée à la situation de détresse dans laquelle se trouvait Martha Nathan. Sans la vente du tableau, elle n'aurait pas été en mesure de prouver qu'elle disposait des moyens nécessaires pour prolonger son permis de séjour. En tant que Juive française, la perte de ce permis aurait très probablement entraîné des conséquences fatales pour elle. La Commission indépendante a donc décidé qu'il y avait spoliation liée à la persécution nazie, et elle a souligné dans son rapport que c'était bien le cas, même si la vente avait eu lieu dans un pays tiers, la Suisse. Martha Nathan s'était trouvée dans une situation de détresse, et la vente l'avait directement protégée de la persécution nazie, car sans moyens financiers suffisants, elle risquait de se voir retirer son permis de séjour et d'être expulsée vers la France occupée. Les parties à la procédure ont reconnu cet état de faits, et elles ont approuvé l'évaluation de celui-ci par la Commission.

Unabhängige Kommission SKKG

Commission indépendante de la *Stiftung für Kunst, Kultur und Geschichte (SKKG)*
chargée de clarifier les revendications de biens spoliés en lien avec les persécutions nazies

L'accord conclu repose sur le souhait de toutes les parties à la procédure de préserver la mémoire de ces faits du passé. A cet effet, le tableau sera présenté du 11 septembre 2026 au 28 mars 2027 dans le cadre de l'exposition « Jüdische Sammler:innen in Deutschland » au « Bucerius Kunst Forum » de Hambourg. En l'honneur de Martha Nathan et de sa famille, la SKKG prévoit en outre d'éditer une publication sur l'histoire de l'œuvre.

Le 10 mars 2026, dans le cadre des négociations de conciliation à Zurich, la SKKG et les héritiers de Martha Nathan sont convenus d'une solution juste et équitable. Dans ce contexte, ils ont bénéficié du soutien de la Commission indépendante, dont le rapport constitue la base de l'accord trouvé.

La Commission indépendante avait en effet organisé, structuré et conduit la procédure visant à clarifier les revendications. Dans son travail, la Commission s'était basée sur les « Principes de la Conférence de Washington » de 1998, sur la « Déclaration de Terezin » de 2009 et sur le « Code de déontologie de l'ICOM pour les musées » de 2004. Dans le cadre de ses fonctions, la Commission avait évalué les résultats des recherches sur la provenance de la SKKG, menant néanmoins la procédure en toute indépendance et élaborant un projet visant à un accord entre les parties. La SKKG s'était engagée au préalable à reconnaître comme contraignantes les décisions rendues par la Commission indépendante ainsi que les solutions justes et équitables négociées en vue de l'accord.

Annexes :

- Rapport de la Commission indépendante (28 octobre 2025)
- Rapport sur les recherches de provenance menées par la SKKG (23 février 2024, compléments du 17 septembre 2024)
- Photographie du tableau « Thunersee mit Blüemlisalp und Niesen » (1876/1882) de Ferdinand Hodler

Pour toute information complémentaire, veuillez-vous adresser à :

Dr iur. Andrea F. G. Raschèr, Président de la Commission indépendante de la SKKG
+41 79 758 88 62